

# Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Fiche thématique pour la rédaction de la SRB 2023

### AXE – THEMATIQUE : CREER DE LA VALEUR – PRODUIRE

#### 1) Introduction générale.

Parallèlement à la prise en compte des changements climatiques, la sensibilisation et l'engagement des entreprises face à la perte de biodiversité a progressé ces dernières années. De nombreuses entreprises ont pris conscience de leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, de leur responsabilité et de l'intérêt à la préserver. Des entreprises pionnières ont d'ailleurs engagé des actions pour diminuer l'atteinte de leurs activités sur la biodiversité ou encore créé des services et solutions pour favoriser la préservation de la biodiversité.

Le secteur privé a ainsi un rôle essentiel à jouer pour enrayer l'effondrement du vivant, en portant des projets de développement durable et en permettant une transition vers un modèle économique intégrant les enjeux biodiversité.

#### 2) Éléments de diagnostic.

##### **Relations Biodiversité et économie**

La biodiversité, à la base du fonctionnement des écosystèmes, fournit de nombreux services dont dépendent directement des secteurs économiques entiers, tels que l'agriculture, la pêche ou le tourisme, la recherche, le génie et innovations écologiques, la valorisation du littoral, etc. Ces services sont appelés les services écosystémiques<sup>1</sup>.

Une étude récente révèle que 55% du PIB mondial, dépend de la biodiversité et des services écosystémiques performants (Swiss Re, 2020).

Le rapport Delannoy<sup>2</sup> a également montré qu'à l'échelle française, 1,5 millions d'emplois dépendent directement ou indirectement de la biodiversité (soit 10% du total des emplois salariés et 275 milliards d'euros de chiffre d'affaires). Chaque euro investi pour la protection des milieux et habitats naturels génère 2,64 € de production et 1,31 € de valeur ajoutée. Un million d'euros ainsi investi engendre en moyenne 19 emplois non délocalisables.

L'inspiration du vivant est également porteuse de retombées économiques, sociales et environnementales. Selon une étude réalisée par Vertigolab en partenariat avec le CEEBIOS sur quatre secteurs clés de l'économie régionale (chimie, santé, économie bleue, construction) le déploiement du biomimétisme permettrait de générer une valeur ajoutée d'un montant de 456 M€ et emploieraient 3.888 travailleurs ETP (évaluation prudente estimée avec un taux de pénétration du marché de 5%).

L'érosion de la biodiversité est ainsi identifiée par le World Economic forum comme le 3ème risque le plus important pour l'économie et les sociétés humaines.

- 
- <sup>1</sup> Services d'approvisionnement (issus du fonctionnement des écosystèmes) : ressources alimentaires (eau, poissons, bétails, récoltes), matières premières (bois, fibres), ressources génétiques et médicinales.
  - Services de régulation : pollinisation, entretien des sols, lutte contre l'érosion, lutte contre les ravageurs, régulation et qualité des eaux de surface, régulation du climat, etc.
  - Services spirituels et culturels : récréation, loisirs, éducation, enrichissement spirituel, développement cognitif...

<sup>2</sup> Delannoy 2016 "la biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emplois". Rapport rédigé par Emmanuel Delannoy à la demande de Mme la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Les activités économiques se sont construites autour de ces services écosystémiques qui leur sont donc essentiels. La dégradation de ces services écosystémiques entraîne donc des risques opérationnels pour les entreprises (pénurie de matières, hausses des prix, coûts de réparation et d'adaptation...).

Les entreprises peuvent aussi exercer des pressions responsables de l'érosion de la biodiversité, que ce soit directement au travers de leurs propres opérations ou au travers des activités en amont ou en aval de la chaîne de valeur (gestion du foncier, approvisionnement en ressources, consommations énergétiques, effluents, déchets produits, espèces implantées...).

Ces impacts génèrent des risques pour l'entreprise :

- Risques réputationnels associés au dommage sur l'environnement,
- Risques juridiques du fait des protections juridiques croissantes de la nature,
- Risques de marché avec des clients qui ne souhaitent pas associer leurs achats à ces impacts,
- Risques financiers associés à la prise en compte croissante des impacts et démarches environnementales par les investisseurs (les entreprises s'exposent à des amendes et peuvent aussi perdre des financements, progressivement redirigés vers les activités les moins impactantes sur la biodiversité, voire positives comme avec la taxonomie verte).

### **La biodiversité, une opportunité pour les entreprises : nouveaux marchés, innovations, prévention des risques, réduction des coûts**

La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité permet ainsi à l'entreprise de limiter les risques associés (image, approvisionnement...) et de générer de nombreuses opportunités, par exemple :

- Se positionner sur de nouveaux marchés (produits ou de services « verts »),
- Anticiper la réglementation pour mieux gérer les obligations à venir,
- Innover en s'inspirant du vivant (biomimétisme, solutions fondées sur la nature),
- Baisser les coûts de fabrication lorsque la biodiversité est intégrée dans les modes de production (ex : agroécologie),
- Bénéficier d'une meilleure image qui va aussi lui permettre d'être mieux notées dans les systèmes de notation extra financier.

Aussi, dans le contexte actuel, les entreprises sont amenées soit à revoir leur business model initial pour développer une réflexion de long terme correspondant aux enjeux globaux actuels et à venir soit à intégrer les enjeux environnementaux et de biodiversité dès la création.

Le potentiel de développement de plusieurs filières est conditionné par la qualité des services écosystémiques.

Dans ce cadre certaines normes, labellisations voient le jour. Exemple de la norme AFNOR NX 32-001 relative à la démarche biodiversité des organisations – cette démarche développe une méthodologie de prise en compte systématique des enjeux de biodiversité, d'analyse d'impacts, d'établissement de stratégies d'actions, de mise en œuvre, d'évaluation et d'amélioration des actions actées.

### **L'évolution des pratiques des entreprises en région**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des mieux couvertes par des protections réglementaires et contractuelles ( cf fiche "protéger"). Cette forte protection des milieux est un avantage dans la compétition économique internationale, régionale ou locale.

Pourtant, cette biodiversité est menacée par de nombreuses pressions qui découlent de nos modes de production et de consommation. Ces pressions sont à l'origine de la disparition d'espèces et de milieux, et réduisent les capacités de la biodiversité à offrir les services écosystémiques et inspirations nécessaires à la société.

A l'instar d'autres enjeux tel que le changement climatique, la préservation de la biodiversité n'est pas encore assez considérée par les acteurs économiques régionaux. Face à l'ampleur de la crise de la biodiversité, un renforcement de la mobilisation des entreprises sur ce sujet est impératif.

Si des initiatives en faveur du développement durable, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) ou l'économie circulaire se développent sur le territoire régional cela ne reste pas suffisant. Par ailleurs, l'enjeu de perte de biodiversité est souvent mal connu, peu voire pas intégré au démarche RSE et donc peu d'actions sont entreprises sur le sujet.

Il en est de même pour les formations, initiales comme continues, vecteur de transformation du process productif et de l'adaptation des qualifications à ces nouveaux process.

Enfin, même si des dispositifs tendent à émerger pour pousser des solutions allant vers la transition écologique de l'appareil et du système productif, la part des budgets consacrés à cette transition reste faible (dans les domaines de la formation, de l'accompagnement et du soutien directs aux entreprises régionales).

Dans les entreprises, malgré une « demande de nature » accrue et un renforcement des cadres réglementaires obligeant les entreprises à mieux prendre en compte l'environnement dans leurs modes de productions et leur modèle de développement (cf. démarche RSE), la biodiversité reste peu incorporée dans les stratégies et processus de décision.

La dégradation de la biodiversité compromet ainsi l'attractivité du territoire régional et in fine son potentiel économique. La préservation de la biodiversité est stratégique pour le devenir de son territoire.

### **Zoom sur la filière du tourisme**

En région Sud, le tourisme constitue un secteur économique majeur. Avec 19,8 milliards d'euros de consommation touristique / an, il représente 13% du PIB régional. Ce secteur compte également sur le plan social avec 143 000 emplois – dont 120 000 salariés – soit 7,5% du total des emplois de la région (et 9% du total des emplois salariés). Le patrimoine naturel de la région constitue aussi un facteur d'attractivité fort. Avec 4 Parcs nationaux, 9 Parcs naturels régionaux et près de 60% du territoire classé en espace naturel - soit la plus forte concentration pour une région métropolitaine - Provence-Alpes-Côte d'Azur possède un patrimoine naturel d'exception. Dans ce contexte, l'enjeu consiste à continuer à préserver notre écrin de nature sans pour autant dégrader le poids économique et social de la filière « écotourisme ».

### **La commande publique durable, un levier fort pour une économie locale qui prend en compte la biodiversité**

La commande publique représente aujourd'hui 8% du PIB, c'est donc un levier important de transition écologique des entreprises. A travers leurs achats et l'intégration de clauses environnementales, l'Etat et les collectivités peuvent inciter les entreprises à développer une nouvelle offre plus respectueuse de l'environnement, à innover et à avoir une démarche RSE.

Le code des marchés publics intègre depuis 2006 la notion de développement durable à prendre en compte, plus récemment, la loi Climat et Résilience de 2021 donne 5 ans aux acheteurs publics pour intégrer les clauses environnementales et sociales dans leur marché. Il est à noter que l'intégration de ces clauses environnementales est encore trop peu pratiquée avec seulement 13% des marchés supérieurs à 90000 € intègre une clause verte selon l'observatoire économique des achats publics.

#### **3) Principaux enjeux identifiés dans cette thématique.**

- Les impacts des activités économiques sur la biodiversité et la fonctionnalité écologique des milieux
- L'accompagnement des entreprises sur la prise en compte biodiversité dans leur démarche RSE ;
- La connaissance et l'évaluation des services écosystémiques du territoire régional ;
- La prise en compte des démarches de biomimétisme et des filières favorisant la biodiversité ;
- La diversification des sources de financement pour la préservation de la biodiversité ;
- La prise en compte de la valeur économique de la nature ;
- Les capacités des entreprises qui innovent pour et avec la nature ;
- Les critères/la responsabilité des achats publics sur la biodiversité.

#### **4) Les politiques publiques engagées sur la thématique**

*Cadre législatif et réglementaire en vigueur*

***Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et Equilibré des Territoires (SRADDET)***

Objectif 13 – Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant.

Objectif 18 – Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricole et alimentaire,

### ***Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)***

Axe 1 : Vers une croissance régionale 100% climat

- Objectif 3 : Soutenir de nouveaux modèles de développement économique plus vertueux en matière environnementale et de l'économie circulaire,
- Objectif 4 : Embarquer toutes les entreprises dans la réussite de leur transition écologique pour une croissance vertueuse et responsable.

Axe 2 : Une région plus simple, plus lisible, plus proche au service d'une croissance équilibrée des territoires

- Objectif 2 : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, l'économie résidentielle et de proximité pour une croissance équilibrée des territoires (notamment action sur les achats responsables et un tourisme d'excellence et durable).

### ***Schéma Régional de Développement touristique et des loisirs 2023-2028***

Objectif 1 : Intégrer les richesses écologiques régionale et le tourisme durable dans la promotion.

Objectif 4 : Favoriser une organisation optimale des flux touristiques et une économie responsable pour des destinations préservées et des filières structurées

- Sensibiliser les visiteurs au tourisme durable et structurer l'offre,
- Encourager la mobilité durable et une gestion des flux touristique raisonnée.

*Politique européenne et nationale :*

### **Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030**

A travers l'Actions " Mettre en place des mesures pour permettre les changements nécessaires à la transformation"

La stratégie souligne l'importance de débloquer des financements en faveur de la biodiversité et de mettre en place un nouveau cadre de gouvernance renforcé pour :

- Assurer une meilleure mise en œuvre et suivre les progrès réalisés ;
- Améliorer les connaissances, le financement et les investissements ;
- Mieux respecter la nature dans le processus décisionnel du secteur public et des entreprises.

**Stratégie nationale biodiversité 2030** à travers deux de ces 3 principaux axes :

- Utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et les services écosystémiques : accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire les pollutions ainsi que l'artificialisation des sols, promouvoir les solutions fondées sur la nature, développer les modes de production et de consommation respectueux de l'environnement ;
- Sensibiliser, former et mobiliser la société dans son ensemble : les citoyens, notamment les jeunes, les entreprises et le secteur public.

*Politique régionale*

### **Accompagnement et financement des entreprises et créateurs**

La Région privilégie ses aides pour le déploiement en entreprise d'activités favorables à la biodiversité : circuits-courts, approvisionnements biosourcés, écoconception des produits et services, innovation biomimétique... En intégrant cette dimension au financement régional « Mon Projet d'Entreprise », toute entreprise accompagnée dans ce cadre pourra être qualifiée à « haute valeur biodiversité » et sera soutenue pour rejoindre l'initiative.

### **Le Contrat de filière écotourisme**

Il a été lancé par la Région pour fédérer les acteurs phares de l'écotourisme et former les professionnels.

## **Déploiement de l'éco-conditionnalité**

La Région entend déployer l'éco conditionnalité pour l'ensemble des soutiens apportés en subvention ou en ingénierie financière. Elle se concrétise par une labellisation développement durable pour les acteurs de l'accompagnement des entreprises ou des demandeurs d'emploi comme « Performance vers l'Emploi », garantissant une empreinte nulle ou positive sur l'environnement et plus particulièrement la biodiversité.

### **5) Les acteurs et leurs actions en cours**

*Des outils mis à disposition des entreprises pour faire évoluer leurs pratiques et valoriser les plus vertueuses*

- **“Entreprises engagées pour la nature” portée par l'Office Français pour la Biodiversité.**

Le dispositif vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des entreprises, quels que soit leur taille, leur secteur d'activité ou leurs connaissances du sujet biodiversité. Des structures qui, indirectement ou directement, ont un impact majeur sur la biodiversité tout en étant dépendantes d'un certain nombre de services rendus par la nature. Le programme permet ainsi aux entreprises de structurer leurs engagements en déposant des plans d'action en fonction des enjeux de l'entreprise tout au long de sa chaîne de valeur.

- **Parcours de la transition écologique des entreprises porté par la Région et ses partenaires (Etat, ADEME, Chambres consulaires...)**

Structuration, sur le portail <https://entreprises.maregionsud.fr/>, d'un "Parcours de la transition écologique des entreprises" entièrement dédié aux TPE-PME régionales qui a pour ambition de structurer l'ensemble des outils que la Région et ses partenaires mettent à disposition des entreprises pour les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques.

- **Portail du réseau de l'économie circulaire en région SUD (PRECI)**

Il a pour objectif de rendre plus lisible les initiatives du territoire, de renforcer les interactions entre les acteurs régionaux et de présenter les travaux effectués. Lancée avec une centaine de partenaires, cette plateforme va permettre d'aller encore plus loin vers une relance durable.

- **Dispositif Ecodéfis animé par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat**

L'opération « Eco-défis des commerçants et artisans » est soutenue par l'ADEME et la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région et de la Convention Etat-Région-ADEME. L'opération permet de valoriser les actions menées par les entreprises locales en matière d'environnement, énergie, transport, déchets, éco-produits, gestion de l'eau, emballages, responsabilité sociétale.

- **Charte régionale « zéro déchet plastique »**

Animée par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur, et pilotée par la Région, l'ADEME et l'OFB.

A ce jour, 82 entreprises sont d'ores et déjà engagées dans ce dispositif et valorisent leurs solutions dans un annuaire en ligne disponible sur le site de l'ARBE.

- **Marque valeur Parc (pour les Parcs Naturels Régionaux) et Esprit parc national**

Ces marques constituent des reconnaissances d'acteurs économiques (produits du terroirs, restaurants, hébergements, activités de loisirs, etc.) pour leur engagement en faveur de la préservation du patrimoine naturel et culturel, d'un accueil pour tous et de l'économie locale, de la transmission des connaissances et de la sensibilisation des publics. Ces marques permettent aux détenteurs de la marque une valeur ajoutée, les différenciant sur le marché grâce aux valeurs qu'elles portent.

*Le financement de la biodiversité*

- **Mécénat environnemental**

La démarche « Mécénaturel » portée par le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels (RREN) permet le lien entre le monde de l'entreprise et celui de la protection de la nature afin de permettre le développement de partenariats concrets en faveur de la biodiversité et des milieux naturels.

- **CDC biodiversité à travers Biodiv'2050**

Il est un programme d'action national porté par CDC Biodiversité visant à renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique à l'horizon 2050, ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité.

- **Chemins de la biodiversité et Chemins des Parcs**

Ces deux dispositifs regroupent et valorisent l'offre régionale de sensibilisation et de découverte de la nature gérées et animées par les gestionnaires d'espaces naturels pour chemins de la biodiversité et l'offre complète d'itinéraires dans les Parcs naturels régionaux de la région, ainsi que de nombreuses adresses de services utiles pour Chemins des parcs.

*Le développement de filière*

### **Développement d'une démarche de déploiement du biomimétisme par le CEEBIOS**

Le biomimétisme vise à s'inspirer des stratégies et propriétés du vivant pour résoudre des problématiques industrielles, urbaines ou environnementales. Un réseau d'acteurs se constitue avec l'appui du CEEBIOS et le soutien de la Région. Dans ce cadre, des projets d'innovation biomimétique ont été financés et valorisés ; des études sur la cartographie des acteurs et étude des retombées économique, sociale et environnementale ont été réalisées, des webinaires/formations ont été organisés pour sensibiliser les acteurs et les faire monter en compétence.

### **Réseau Ea ecoentreprises**

Ce réseau rassemble 166 écoentreprises et les accompagne dans les différentes étapes de leur parcours de croissance et favoriser notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

### **L'IRFEDD**

La Région est à l'initiative de l'Institut régional de formation et d'éducation au développement durable (Irfedd) une société coopérative d'intérêt collectif, des Campus des Métiers et des Qualifications, de l'appel à projets du Fonds d'Innovation pour la Formation (formation aux métiers de l'économie verte) et de l'appel à projets « Démarche de Développement Durable en faveur des lycéens ».

L'ambition de réserver 20% de l'enveloppe de la commande publique régionale de formation professionnelle continue aux métiers de « l'économie verte » vise à créer les conditions nécessaires à l'installation ou la transition d'entreprises en Région.

## **6) Des exemples territoriaux...**

## **7) Les nouvelles actions à lancer.**

*Quelques pistes*

- Evaluer les services écosystémiques de la région,
- Améliorer la sensibilisation des entreprises vers des pratiques plus vertueuses,
- Recensement des entreprises œuvrant dans la biodiversité pour faciliter leur mobilisation par les maîtres d'ouvrages,
- Evaluation empreinte biodiversité des entreprises ou comptabilité écologique ?
- Renforcer le déploiement de l'écotourisme,

- Accompagner les collectivités dans le déploiement de leurs achats publics durables notamment pour les achats les plus impactant sur la biodiversité.

DOCUMENT DE TRAVAIL A COMPLETER